

AVRIL 2023

LIVRE BLANC

8 RECOMMANDATIONS POUR
LE QUÉBEC DE 2030

Fera

8^e édition

Forum économique
de la relève d'affaires

2030 : CHARGEMENT EN COURS



TABLE DES MATIÈRES

À propos du RJCCQ et du Fera	1
La 8e édition en bref	2
Introduction	3
Présentation des thèmes du Fera	5
Sommaire des 8 recommandations	8
Recommandation 1	9
Recommandation 2	11
Recommandation 3	12
Recommandation 4	14
Recommandation 5	17
Recommandation 6	19
Recommandation 7	20
Recommandation 7.1	22
Recommandation 8	24
Conclusion	26
Bibliographie et rédaction	27

Forum économique de la relève d'affaires

Depuis huit ans, le RJCCQ s'investit dans l'organisation du Forum économique de la relève d'affaires (Fera) avec le projet de stimuler les discussions et la réflexion d'employeurs, de gestionnaires et de travailleurs sur des enjeux d'actualité du monde économique du Québec. Par le passé, le Fera s'est intéressé à des sujets très différents, tels que l'écosystème entrepreneurial québécois (2017), les défis et opportunités des technologies émergentes du Québec (2018), les métiers du futur (2019), la transition énergétique (2020), la relance économique à la suite de la crise de la COVID-19 (2021) et l'humain au cœur des métiers de l'avenir (2022).

Cette année, le thème central du 8e Forum économique de la relève d'affaires est « 2030 : chargement en cours ». Ce titre est porteur de la volonté du Regroupement d'être un vecteur de réflexions sur les pratiques et stratégies à adopter pour que le Québec soit à l'avant-garde, qu'il maintienne sa croissance à une bonne vitesse de croisière et qu'il demeure compétitif à l'échelle internationale.

Quatre thématiques clés ont été mobilisées pour alimenter les réflexions en ce sens, soit : (1) le Saint-Laurent, vecteur de développement économique durable, (2) Blockchain, Web 3.0 : des outils au quotidien pour les jeunes gens d'affaires, (3) L'accélération numérique des jeunes entreprises et (4) Travailler mieux pour un Québec prospère.

Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec

Depuis 30 ans, le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ) soutient un réseau de plus de 42 jeunes chambres de commerce et d'aires jeunesse à travers le Québec, composées de professionnels, de cadres, de travailleurs autonomes et d'entrepreneurs âgés de 18 à 40 ans. En plus d'avoir une grande étendue géographique, le RJCCQ compte parmi ses rangs 12 organisations issues de communautés culturelles.

Par le biais du présent livre blanc, le RJCCQ présente les principales recommandations qui furent dégagées des discussions, échanges et débats lors du Fera.

LA 8E ÉDITION EN BREF

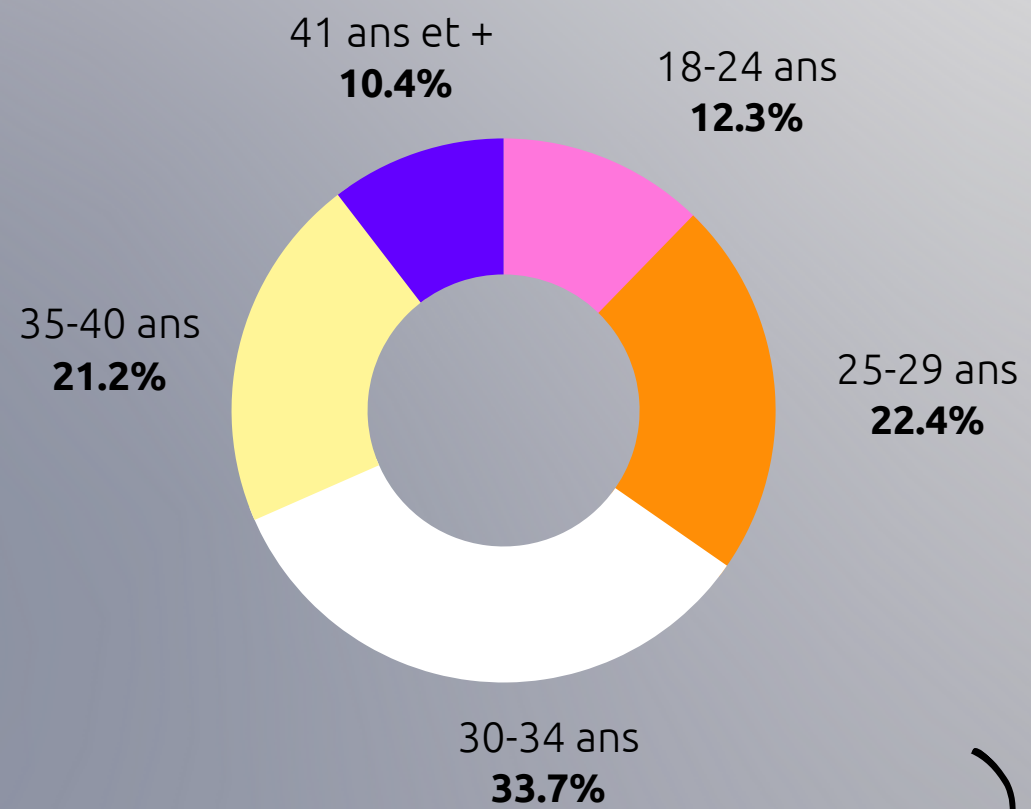
41 intervenants

400+ participants

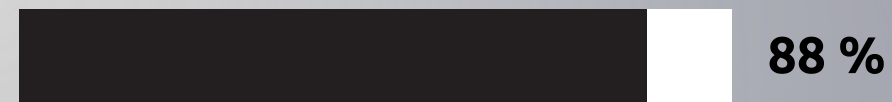
14 régions

64 villes

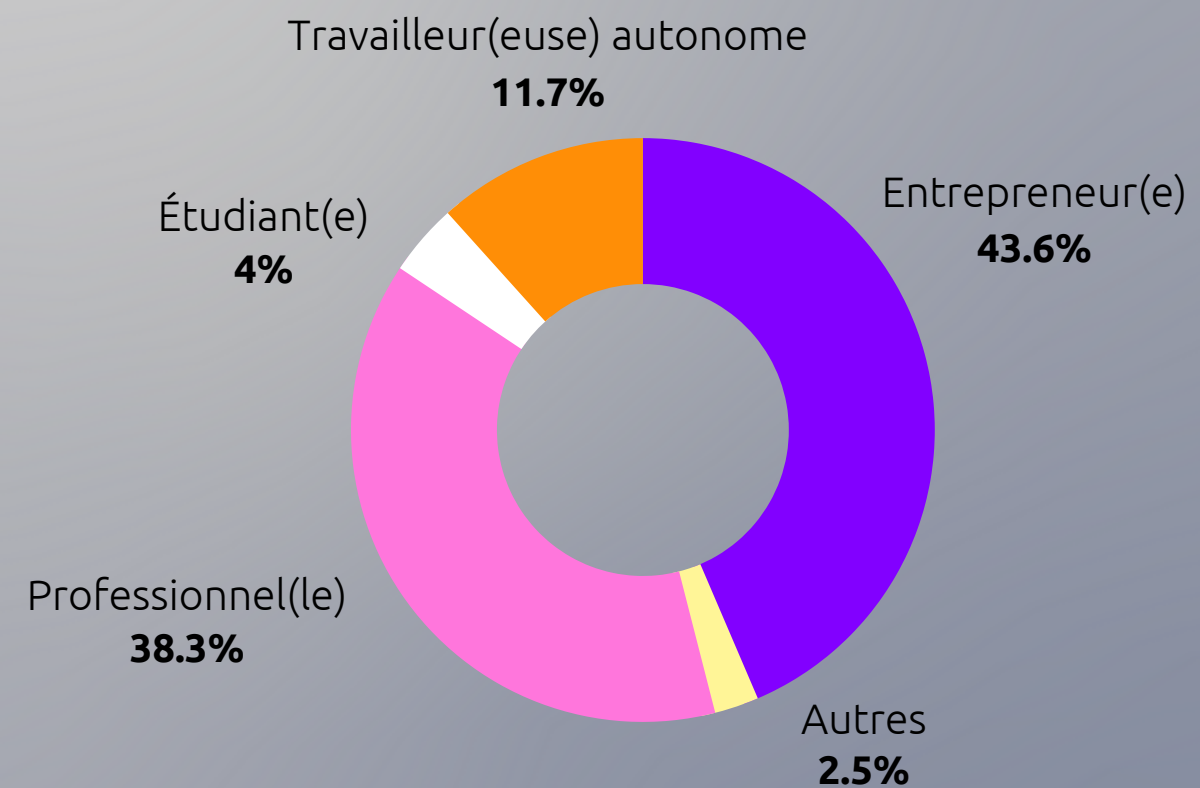
25+ industries



Des participant(e)s agé(e)s de moins de 35 ans



Des participant(e)s ont répondu OUI à la question « Diriez-vous que la tenue du Fera sera bénéfique au développement économique du Québec? »



- Administration et Gestion
- Aéronautique et aviation
- Arts et divertissement
- Automobile et transport
- Banque, hypothèques et assurance
- Commerce de détail et biens de consommation
- Communications
- Comptabilité et finances
- Construction/manufacturier
- Développement des affaires
- Droit
- Éducation
- Énergie
- Ingénierie
- Relations publiques
- Ressources humaines
- Secteur public
- Services professionnels
- Soins de santé
- Sciences et technologie
- Tourisme et restauration
- Transport et logistique

18%

Des participant(e)s impliqué(e)s dans une Jeune chambre ou Aile jeunesse

INTRODUCTION

3

L'année 2023 est marquée par un engouement du marché du travail à s'inscrire dans la prochaine décennie, et qui dit avenir dit également changement de paradigme et d'échelle pour l'innovation. Parmi les transformations technologiques les plus remarquables, notons notamment l'intelligence artificielle qui s'est démocratisée de façon fulgurante.

Le 8e Forum économique de la relève d'affaires, présenté par Hydro-Québec, a permis à ses participants de se projeter dans l'avenir et de se demander comment créer dès aujourd'hui le Québec de demain à travers une série de discussions inspirantes, de panels participatifs enrichissants et d'activités immersives novatrices. La tenue de cet événement a été rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

2030 : CHARGEMENT EN COURS



La programmation de l'événement qui a réuni à Laval plus de 400 jeunes gens d'affaires, des partenaires corporatifs, des acteurs de l'écosystème, quatre ministres et une quarantaine de conférenciers et panélistes dont plusieurs invités de marque, tels que l'astronaute canadien David Saint-Jacques, dont la conférence inspirante a suscité beaucoup d'engouement et a envoyé un message fort en faveur de l'audace.

Jean Lortie, le président de la Commission des partenaires du marché du travail (CMPT) était présent pour animer une session de consultation, sur la question de la productivité « En 2030, que voulons-nous accomplir en termes de hausse de productivité et par quels moyens? », M. Lortie a rappelé que le Québec traverse une triple crise environnementale, technologie et démographique.

Acteur impliqué de la CPMT, l'instance nationale de concertation qui favorise la concertation entre milieux patronaux, syndicaux, communautaires, de l'enseignement et de l'économie, le RJCCQ s'est inspiré de la philosophie de cette organisation québécoise unique en Amérique du Nord existant depuis 25 ans, pour susciter la concertation et encourager la réflexion entre des acteurs d'horizons différents.

Sur la base de ces échanges, le RJCCQ offre au nom de ses membres des recommandations pour contribuer à la réflexion et apporter des solutions pour améliorer l'avenir des jeunes gens d'affaires au sein du marché du travail québécois.

UNE ÉDITION INTERACTIVE INÉDITE

4

Le 8e Forum économique de la relève d'affaires présenté par Hydro-Québec s'est distingué par la qualité de sa programmation et des intervenants présents, son caractère interactif avec le public et la création de capsules audios et vidéos qui permettent de prolonger l'expérience vécue par chacun.



Retrouvez notre tout premier balado enregistré en mars dernier lors du Fera! Dans cette chronique, Pierre Couture, chroniqueur économique et animateur du balado Cashmire discute des sujets brûlants de la prochaine décennie avec trois experts de l'écosystème des jeunes chambres de commerce du Québec :

- Marie-Hélène D. Maher, Directrice des solutions d'affaires et agilité organisationnelle, Financière des professionnels
- Patrick Vigeant, Président de la Relève d'affaires CCILaval et Partenaire Développement d'affaires, Witify
- Véronique Proulx, Présidente-directrice générale, Manufacturiers & Exportateurs du Québec et Vice-présidente principale, Politiques et Affaires Publiques

Mentimeter est une plateforme web de présentation interactive en ligne. À l'aide d'un code, le public peut se connecter avec son téléphone intelligent et ainsi réagir en direct. Il peut voter et poser des questions en temps réel. Les réponses et résultats affichés sur l'écran contribuent à la réflexion menée sur scène. L'auditoire adopte ainsi une position active dans la présentation.



THÈMES DE LA 8E ÉDITION

5



Le fleuve Saint-Laurent, par sa beauté naturelle, son positionnement géographique stratégique, par sa puissance électrique et par son étendue qui en fait la plus importante voie navigable commerciale du Canada, est un réel vecteur de développement économique au Québec.

Mais comment s'y prendre afin de consolider les meilleures pratiques, favoriser l'innovation et soutenir la concertation des intervenants économiques, environnementaux et sociaux? Comment saisir tout le potentiel maritime et du fleuve pour le Québec et ses régions?

C'est ce dont il sera question lors du Fera afin d'inspirer la relève entrepreneuriale, mais également d'assurer un développement profondément ancré dans une vision de développement durable, propulsé par le plus grand estuaire sur Terre.

La blockchain, une technologie de stockage et de transmission d'informations, transforme le monde digital.

Bien que des enjeux de pérennité et d'empreinte écologique soient reliés à l'univers des blockchains, des cryptomonnaies et des NFT (jetons non-fongibles), il en demeure qu'ils soulèvent des questionnements importants concernant la transformation numérique du marché du travail.

Chose certaine, ces derniers permettent de présenter des nouveaux modèles d'affaires innovants qui méritent d'être étudiés plus en profondeur. Comment intégrer au quotidien la blockchain, concrètement? Quelles sont les possibilités offertes par ces innovations technologiques?



THÈMES DE LA 8E ÉDITION

6



Afin de renforcer leur compétitivité et de s'adapter efficacement aux changements technologiques, les entreprises québécoises savent qu'elles doivent accélérer leur virage numérique.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de reconfiguration des chaînes d'approvisionnement, nous aborderons la question de la maturité numérique des entreprises québécoises, sous plusieurs aspects, dont l'automatisation des processus, l'intelligence artificielle et la réalité augmentée.

Une question perdue face à l'accélération exponentielle du numérique dans les entreprises québécoises : et l'humain dans tout ça?

Mieux travailler pour augmenter la productivité. Le Québec arrive dernier concernant la productivité horaire parmi les membres de l'OCDE.

Comment optimiser la productivité des entreprises du Québec et permettre l'épanouissement des travailleurs et ce, de façon durable? Les enjeux de main-d'œuvre sont au cœur des préoccupations des organisations et il a été démontré qu'il est primordial de mettre en place des mesures visant à libérer le meilleur de l'ensemble des employés.

La solution serait-elle dans des nouvelles tendances du monde du travail, comme l'intrapreneuriat, l'automatisation des tâches ou encore le rehaussement des compétences?



THÈMES DE LA 8E ÉDITION

7

Le rôle de la diversité dans l'écosystème des jeunes entrepreneurs québécois a été un des thèmes centraux du Fera 2023. Les panélistes ont exploré l'importance de la diversité dans la création de la société de 2030 et son rôle essentiel dans la croissance économique du Québec. Il a été souligné que les différentes perspectives et que les expériences variées sont des éléments clés pour favoriser l'innovation et surmonter les défis économiques et politiques de demain. Les participants se sont penchés sur les avantages de la diversité dans l'écosystème des jeunes entrepreneurs et sur la manière dont elle peut aider à résoudre les problèmes actuels. Ils ont également abordé les difficultés auxquelles les jeunes entrepreneurs issus de la diversité peuvent être confrontés et ont examiné les ressources et les pistes d'action pour surmonter ces obstacles.

Enfin, la question d'une gouvernance inclusive a été discutée comme un moyen de favoriser l'implication de la diversité dans les enjeux des jeunes entrepreneurs québécois. En somme, cette rencontre a permis de mieux comprendre comment la diversité peut contribuer au succès de la communauté entrepreneuriale québécoise et aux défis de demain.

8^e édition
Fera

présenté par



8 RECOMMANDATIONS POUR LE QUÉBEC DE 2030

8

1. Que le gouvernement du Canada favorise l'agilité réglementaire régissant le milieu maritime lorsqu'elle favorise l'innovation durable dans l'économie bleue.
2. Que les gouvernements s'engagent à élargir la portée des programmes de financement et d'accompagnement des jeunes entreprises pour inclure davantage celles œuvrant dans le secteur de l'économie bleue.
3. Que le gouvernement du Québec, dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI2), s'engage à soutenir davantage les jeunes entreprises qui mobilisent la recherche appliquée pour innover.
4. Encourager la mise en place de formations personnalisées et adaptées aux besoins du marché du travail en appuyant les démarches en ce sens sur la consultation d'acteurs du milieu.
5. Appuyer les initiatives encourageant l'innovation ouverte qui bénéficient à la croissance des jeunes entreprises.
6. Favoriser les liens entre les jeunes chambres de commerce et les zones d'innovations du Québec.
7. Ouvrir des espaces de concertation sur les opportunités qu'offre la technologie de la chaîne de blocs (blockchain) au milieu des affaires.
 - 7.1 Favoriser le recours aux espaces de concertation pour traiter d'enjeux économiques demandant l'avis d'acteurs clés en la matière.
8. Encourager le milieu des affaires à intégrer les facteurs ESG dans les prises de décisions.

RECOMMANDATION 1

9

Que le gouvernement du Canada favorise l'agilité réglementaire régissant le milieu maritime lorsqu'elle favorise l'innovation durable dans l'économie bleue.

Lors de la 8e édition du Forum économique de la relève d'affaires, plusieurs obstacles à l'innovation ont été relevés. Parmi eux, la rigidité réglementaire régissant le milieu maritime, particulièrement dans le cas du fleuve Saint-Laurent, a été nommée comme un facteur de ralentissement de l'innovation durable en économie bleue.

D'après plusieurs acteurs économiques participant déjà à la croissance de l'économie bleue du fleuve Saint-Laurent, le développement de ce secteur de l'économie représenterait un potentiel de croissance et d'innovation majeur. Le développement d'économie bleue stimulerait les secteurs la constituant, comme le génie maritime, l'intelligence des données, la protection des écosystèmes marins et même les biotechnologies marines (D'Astous 2021).

Dans son Examen réglementaire de l'économie bleue, le gouvernement du Canada a fait plusieurs observations en ce sens, faisant ainsi écho aux enjeux soulevés lors du Forum. Le Gouvernement reconnaît le besoin d'innovation pour accélérer la transformation de l'économie bleue traditionnelle vers une économie bleue. Plus précisément, les Canadiens consultés de pair avec le Gouvernement se sont accordés sur des éléments clés appuyant la présente recommandation, soit : « Les réglementations doivent être souples et adaptées à l'innovation et aux secteurs émergents » et « La réglementation canadienne est dépassée, lente à s'adapter et trop lourde. » (Gouvernement du Canada s. d.).

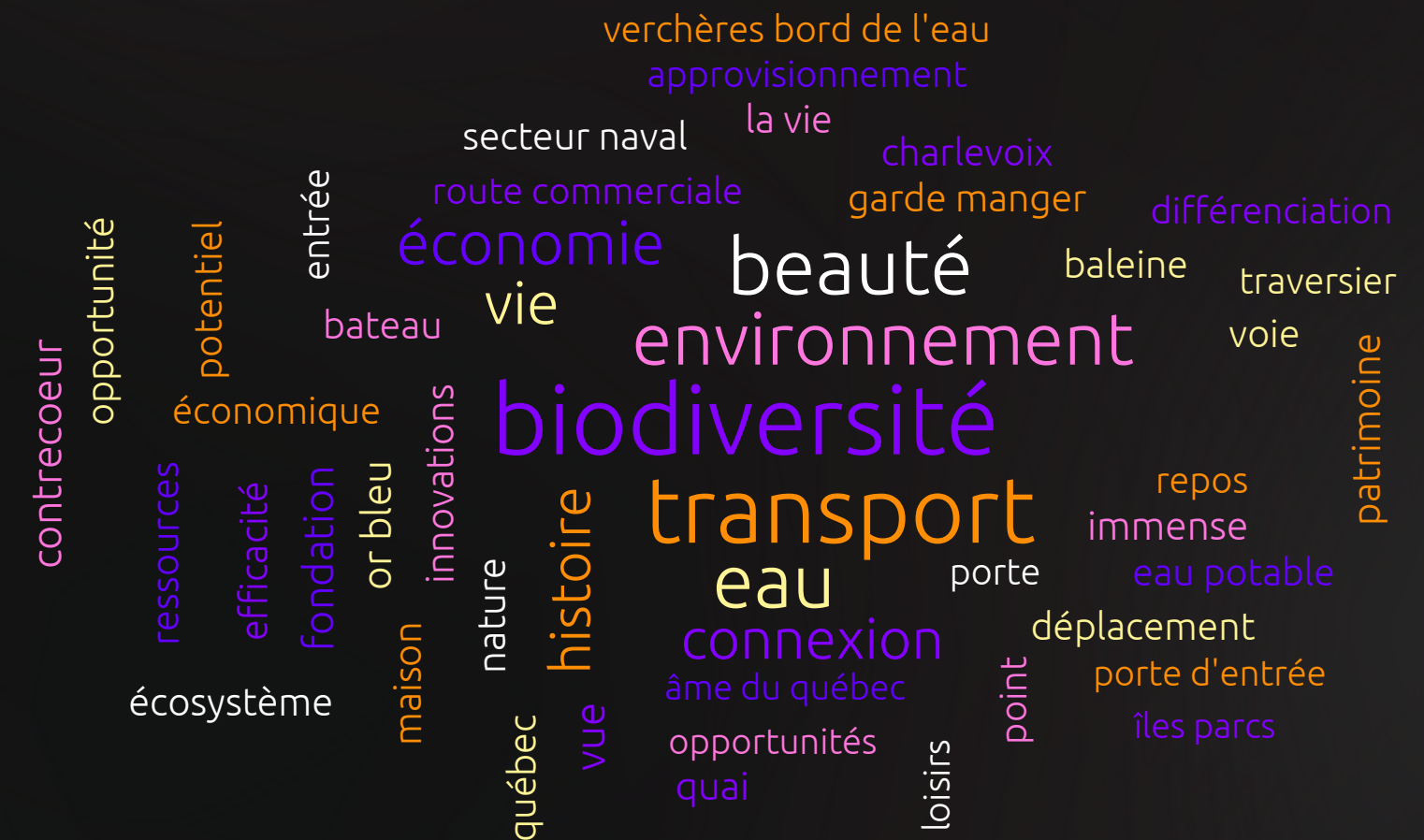
LE SAVIEZ-VOUS?

Selon la Banque mondiale, l'économie bleue représente l'utilisation durable des ressources marines favorisant la croissance économique et l'amélioration des moyens de subsistance tout en assurant la viabilité environnementale (La Banque mondiale s. d.).

RECOMMANDATION 1 (SUITE)

Que le gouvernement du Canada favorise l'agilité réglementaire régissant le milieu maritime lorsqu'elle favorise l'innovation durable dans l'économie bleue.

Nous nous positionnons en faveur des objectifs de l'Examen réglementaire de l'économie bleue. Ces objectifs s'accordent avec la volonté d'une augmentation de l'agilité réglementaire du milieu maritime canadien qui aiderait à favoriser l'innovation durable dans l'économie bleue afin que les entreprises émergentes puissent innover en ce sens. Pour finir, le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec souhaite que les constats de cet examen débouchent sur des engagements concrets de la part du gouvernement du Canada, sans quoi le potentiel économique et écologique du fleuve Saint-Laurent restera sous-utilisé.



TEL QU'OBSERVÉ LORS DE LA 8E ÉDITION DU FERA :

Un outil numérique a permis l'interaction avec le public en temps réel. La question « Que représente le fleuve Saint-Laurent pour vous? » a été posée. Grâce au nuage de points généré avec les réponses obtenues, on peut remarquer la récurrence des thèmes de la biodiversité, de l'environnement, du transport et de l'économie, rappelant les lignes directrices de l'économie bleue.

RECOMMANDATION 2

11

Que les gouvernements s'engagent à élargir la portée des programmes de financement et d'accompagnement des jeunes entreprises pour inclure davantage celles œuvrant dans le secteur de l'économie bleue.

Pendant le 8e Forum économique de la relève d'affaires, des discussions entourant la thématique du fleuve Saint-Laurent comme vecteur de développement économique durable ont mis la lumière sur le manque de programmes de financement et d'accompagnement des jeunes entreprises œuvrant dans le secteur de l'économie bleue.

Au niveau du gouvernement du Québec, il semble y avoir une prise de conscience de l'apport potentiellement grand qu'aurait le développement de l'économie bleue à l'économie provinciale, particulièrement dans le cas du fleuve Saint-Laurent. La vision maritime que le gouvernement du Québec a annoncée en 2021, « Avantages Saint-Laurent », témoigne de cette prise de conscience sur le fleuve et son potentiel. L'objectif déclaré de cette vision maritime est de « Faire du fleuve Saint-Laurent un corridor économique performant et respectueux des écosystèmes et des communautés riveraines » (Gouvernement du Québec 2021), ce qui est aligné avec une vision du développement de l'économie bleue.

Toutefois, des mesures ciblées visant à appuyer les jeunes entreprises naviguant dans les eaux de l'économie bleue peinent à se faire annoncer. Effectivement, plusieurs programmes de financement et d'accompagnement existent pour les jeunes entreprises innovantes. Par exemple, le Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN) vise à soutenir et à accompagner les jeunes entreprises innovantes (Gouvernement du Québec s.d.). Toutefois, il manque de mesures et de programmes spécifiques pour les jeunes entreprises innovantes dans le secteur de l'économie bleue. Étant conscient du potentiel de l'économie dans son apport potentiel au développement économique du Québec, il semble que le Gouvernement du Québec aurait avantage à prioriser, d'une manière ou d'une autre, les jeunes pousses innovantes œuvrant dans le secteur de l'économie bleue.

RECOMMANDATION 3

12

Que le gouvernement du Québec, dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI2), s'engage à en faire plus pour les jeunes entreprises qui mobilisent la recherche appliquée pour innover.

Pendant les diverses activités du 8e Forum économique de la relève d'affaires, la question de l'application de la recherche appliquée au sein des jeunes entreprises est ressortie du lot. En effet, il semblerait que cet aspect de l'application de la recherche soit méconnu pour plusieurs. Pourtant, la recherche appliquée vise à régler des problèmes concrets ancrés dans le réel. C'est d'appliquer la recherche et la rigueur scientifique à des problèmes qui, bien souvent, minent la performance des entreprises et des organisations. Cela peut être une solution intéressante pour divers secteurs d'activité au niveau de la province, cherchant à palier des problèmes rencontrés ou tout simplement pour gagner en performance et en productivité.

QU'EST-CE QUE LA RECHERCHE APPLIQUÉE, COMPARÉE À LA RECHERCHE FONDAMENTALE?

La recherche appliquée englobe un ensemble de travaux dont la finalité est de contribuer à la pratique d'une activité dans un secteur donné. Par exemple, les découvertes et les connaissances acquises par la recherche fondamentale contribueront à leur application pratique pour pallier des problèmes concrets (Portail Québec s. d.).

La recherche fondamentale, quant à elle, se différencie de la recherche appliquée dans sa finalité; elle vise à contribuer à la découverte de connaissances nouvelles, sans toutefois poursuivre de buts pratiques spécifiques. L'application pratique de cette recherche n'est donc pas envisagée directement lors de son activité (Portail Québec s. d.).

RECOMMANDATION 3 (SUITE)

13

Que le gouvernement du Québec, dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI2), s'engage à en faire plus pour les jeunes entreprises qui mobilisent la recherche appliquée pour innover.

À ce jour, il semblerait que le Gouvernement du Québec ait conscience de l'apport potentiel de la recherche appliquée à l'innovation en entreprise. Par exemple, dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation, plusieurs programmes et mesures encourageant la recherche et l'innovation dans divers secteurs clés, comme l'aérospatiale, l'agroalimentaire, la biotechnologie, les technologies de l'information et des communications, les sciences de la vie et d'autres (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie 2022). Il faut toutefois remarquer que le soutien aux jeunes entreprises québécoises mobilisant ou souhaitant mobiliser la recherche appliquée n'y est pas formalisé.

Ainsi, l'idée de lier la recherche appliquée au développement des jeunes pousses innovantes devrait être davantage dans la mire des décideurs politiques. Par exemple, des mesures telles que l'allocation de 65M\$ pour des stages rémunérés dans le domaine technologique (La Presse canadienne 2023) représentent certainement un pas dans la bonne direction, mais ce type d'initiative devrait être multiplié. Cet exemple de mesure permet aux entreprises, dont les jeunes pousses, de mobiliser la recherche appliquée via la présence de stagiaires dans leurs entreprises, de sorte à en optimiser le potentiel d'innovation. Idéalement, il faudrait que la mobilisation de la recherche appliquée soit un incontournable et non une option chez les jeunes pousses, pour qu'elles puissent atteindre leur plein potentiel innovateur.

RECOMMANDATION 4

14

Encourager la mise en place de formations personnalisées et adaptées aux besoins du marché du travail en appuyant les démarches en ce sens sur la consultation d'acteurs du milieu.

Un des thèmes centraux de la 8e édition du Forum économique de la relève d'affaires fut l'accélération numérique, dont un panel y fut entièrement accordé. D'emblée, la transformation numérique, ou transformation digitale, représente le processus d'intégration de technologie novatrice ainsi que l'amélioration des systèmes en place au sein d'une entreprise pour qu'à terme, les opérations menées soient optimisées. Ainsi, en quelques mots, l'accélération numérique représente l'accélération du rythme auquel les nouvelles technologies font leur entrée dans le marché (WalkMe s. d.).

LE SAVIEZ-VOUS?

La littératie numérique représente l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information dans la vie courante, le tout axé sur les technologies. Par exemple, des compétences liées à la littératie numérique pourraient être d'accéder à des ressources et des informations en ligne, les comprendre et les utiliser, communiquer avec les autres, gérer ses comptes et ses informations personnelles en toute sécurité, etc. (CDEACF 2021).

Les entreprises ont de plus en plus de difficulté à garder le cap alors que l'accélération numérique est de plus en plus perceptible. Rester à jour pour demeurer compétitives au niveau national et international est un défi pour de nombreuses entreprises. Une solution possible est de miser sur le rehaussement des compétences via des formations personnalisées et adaptées au besoin du marché du travail. Prenons pour exemple la littératie numérique. S'il y a un enjeu au niveau de la littératie numérique dans une entreprise, la solution pourrait consister en une proposition de formations personnalisées dédiées à toute l'équipe pour redresser le niveau général. De cette manière, les employés pourront mobiliser davantage les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies numériques dans leur emploi.

RECOMMANDATION 4 (SUITE)

Mettre de l'avant plus de formations personnalisées et adaptées aux besoins du marché du travail en appuyant les démarches en ce sens sur la consultation d'acteurs du milieu.

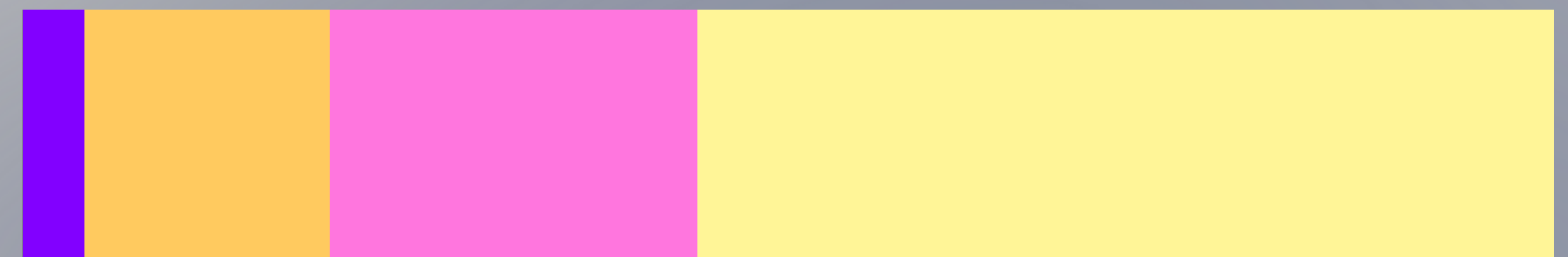
Pour répondre à ce besoin d'élever les compétences en littératie numérique, l'option à considérer est alors d'offrir des formations pour élever ces compétences. Toutefois, un nouvel enjeu apparaît : les employés n'ont pas tous et toutes le même niveau de compétence ou de littératie numérique. Il n'est donc pas très efficace que tous et toutes suivent le même parcours de formation, puisqu'il y a des risques qu'une partie substantielle de ces formations soient inutiles pour plusieurs employés qui auraient des connaissances plus élevées que certains.

Ce genre de formation n'est habituellement pas sans frais et tous et toutes n'ont pas avantage à manquer, par exemple, une ou deux journées de travail pour suivre une formation de laquelle ils n'auraient besoin que d'une partie. Il est d'ailleurs mis de l'avant que la personnalisation des formules pédagogiques est une voie qui permet de mieux répondre aux besoins de plus en plus spécifiques des individus formés, mieux que le mode classique de formation par cohorte (Loisier 2013).

TEL QU'OBSERVÉ LORS DE LA 8E ÉDITION DU FERA :

L'interaction avec le public en temps réel nous a permis de poser la question suivante au public : « À quel point vous sentez-vous concerné par une possible cyberattaque? ». Parmi les répondants, plusieurs se sentent préoccupés par cette menace. Certains doivent l'être par pur pragmatisme, mais d'autres le sont sûrement aussi par manque de littératie à ce sujet, d'où l'importance des formations pour élever le niveau de compétence et la littératie.

■ Pas du tout (4%) ■ Un peu (16%) ■ Moyennement (24%) ■ Beaucoup (56%)



RECOMMANDATION 4 (SUITE)

16

Mettre de l'avant plus de formations personnalisées et adaptées aux besoins du marché du travail en appuyant les démarches en ce sens sur la consultation d'acteurs du milieu.

Rencourager les formations personnalisées en consultant les acteurs du milieu pour répondre aux besoins du marché du travail permettrait également de s'attaquer au déficit relatif de productivité qui touche l'économie du Québec. En misant sur le rehaussement de compétences (littératie numérique, par exemple) par la voie d'une offre accrue de formations personnalisées, on réalisera potentiellement des gains de productivité au niveau sociétal. Par précision, la productivité, ou productivité du travail dans ce cas-ci, est une mesure qui informe sur l'efficacité avec laquelle les individus transmutent ces efforts en production de valeur. En résumé, on la calcule en faisant le ratio entre la production totale et la quantité de travail nécessaire pour produire ce résultat (Silva et Santugini 2009).

Au Québec, la faible productivité serait responsable d'un écart de richesse allant jusqu'à 25% du PIB, ou 13 000\$, comparativement à plusieurs pays développés (Rolland 2022). Il est alors logique de miser sur le rehaussement de compétence pour améliorer la productivité. Ce rehaussement des compétences passerait par un élargissement de l'éventail d'offres de formations personnalisées et adaptées au marché du travail. Le rehaussement des compétences numériques et de la littératie numérique outillerait mieux les entreprises, particulièrement les plus jeunes, à faire face à l'accélération numérique qu'oblige l'évolution effrénée du numérique.

RECOMMANDATION 5

17

Appuyer les initiatives encourageant l'innovation ouverte qui bénéficient à la croissance des jeunes entreprises.

Il existe plusieurs solutions pour stimuler l'innovation et la productivité. Lors des activités du Fera à ce sujet, le concept d'innovation ouverte a retenti en tant que piste de solution pour stimuler l'innovation au sein des entreprises québécoises, particulièrement au sein des jeunes pousses.

L'innovation ouverte est un processus collaboratif d'innovation prenant diverses formes et qui permet à des petites entreprises innovantes de collaborer avec des entreprises plus établies. Un exemple d'entreprise mobilisant l'open innovation pourrait être Tesla. Lors de la mise en marché des véhicules électriques Tesla, le directeur général de Tesla, Elon Musk, avait décidé de rendre ouverts les brevets des programmes informatiques de celles-ci. Sachant que le marché des véhicules électriques était relativement petit et que Tesla ne pouvait produire à elle seule assez de véhicules électriques pour combattre la crise climatique, il a donc été décidé que les brevets des véhicules Tesla allaient être partagés pour stimuler l'innovation (Bogers et al. 2019). Ici, l'exemple d'innovation ouverte reflète l'aspect collaboratif de la procédure. Les entreprises, dont les jeunes pousses, peuvent profiter des innovations de Tesla et vice-versa, le tout en propulsant le développement global d'idées novatrices bénéficiant aux intérêts des grandes comme des petites entreprises.

QU'EST-CE QUE L'INNOVATION OUVERTE?

L'innovation ouverte désigne un processus d'innovation qui est fait de part entre des acteurs internes et externes à une organisation. On entend donc par là l'intégration de collaborations extérieures au processus de recherche et développement des entreprises mobilisant de la recherche en innovation dans divers types de secteurs. Les grandes comme les petites entreprises peuvent participer à ce processus (CCI Paris s. d.).

RECOMMANDATION 5 (SUITE)

18

Appuyer les initiatives encourageant l'innovation ouverte qui bénéficient à la croissance des jeunes entreprises.

Outre cet exemple, on peut penser aux avantages que l'on aurait collectivement à stimuler l'innovation via l'aide aux initiatives encourageant l'innovation ouverte qui bénéficient à la croissance des jeunes entreprises. D'abord, l'innovation ouverte permet la diminution des risques pour des entreprises qui n'ont pas accès à des experts à l'interne, comme c'est souvent le cas pour les jeunes pousses. Pour les entreprises qui sont davantage innovantes, comme les grandes entreprises établies, leur permet de stimuler les compétences en confrontant l'expertise interne à l'expertise de l'externe. Sur un autre plan, l'innovation ouverte permet le partage collaboratif de connaissances et d'expertises qui permet alors aux jeunes entreprises de ne pas partir de zéro pour leurs projets, surtout dans les cas où des solutions existent déjà. De plus, la collaboration et le partage de l'expertise qu'entraînent les diverses formes d'innovation ouverte permettent aux jeunes entreprises d'aller sur le marché plus rapidement en mobilisant des brevets ouverts (Deniau 2023).

Ainsi, dans le contexte québécois, encourager davantage les initiatives d'innovation ouverte permettrait donc potentiellement de dynamiser la relation entre les jeunes pousses et les plus grandes entreprises tout en dynamisant l'innovation au Québec. Dans sa Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI2), le gouvernement du Québec déclare « Dans le but de favoriser une culture de l'innovation ouverte et inclusive et de livrer de meilleurs services en matière de politiques de R-I, le gouvernement du Québec se doit également de montrer la voie à suivre, par exemple en encourageant l'accessibilité aux données » (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie 2022, 55). Encourager l'accessibilité aux données est un bon premier pas, il en faudra toutefois plus pour que les innovations ouvertes soient bénéfiques aux jeunes pousses innovantes.

En ciblant des initiatives bénéficiant principalement aux jeunes entreprises, il serait ainsi possible de maximiser les retombées positives de telles mesures pour les jeunes pousses. Par exemple, il serait possible de favoriser la collaboration entre jeunes pousses et grandes entreprises en proposant des avantages fiscaux aux entreprises qui collaborent lors du processus de recherche et de développement. De plus, il serait possible d'encourager davantage la collaboration entre entreprises et établissements d'enseignement en créant des incitatifs fiscaux qui permettraient à de jeunes entreprises et à des moins jeunes de collaborer pour pallier les problèmes qu'ils rencontrent, comme le veut l'esprit de l'innovation ouverte.

RECOMMANDATION 6

19

Favoriser les liens entre les jeunes chambres de commerce et les zones d'innovations du Québec

Lors du 8e Forum économique de la relève d'affaires, Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, a rappelé la raison d'être des zones d'innovation, tout en présentant les critères de sélection de celles-ci.

Par la création de zones d'innovation, le gouvernement du Québec compte sur l'innovation comme facteur de croissance, de réussite et de prospérité, à l'instar de plusieurs économies florissantes dans le monde. La création de zones d'innovation de calibre international est ainsi au cœur de sa vision économique, qui vise à augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie 2020).

Alors que le Fera positionne le Québec dans la perspective de la décennie 2030, le déploiement des zones d'innovation s'inscrit dans une vision à long terme pour alimenter le développement du Québec. Les jeunes chambres de commerce présentes à travers toute la province contribuent déjà au développement local par les services qu'elles offrent (mentorat, intégration au milieu des affaires, développements de compétences, rayonnements, maillages plus que réseautage).

C'est pourquoi nous considérons que les jeunes chambres de commerce doivent être nommées parmi les acteurs socio-économiques des zones d'innovation. Nous recommandons donc spécifiquement au gouvernement du Québec de favoriser les liens entre les zones d'innovation et les jeunes chambres de commerce.

QU'EST-CE QU'UNE ZONE D'INNOVATION?

Les zones d'innovation du Québec sont des territoires géographiques délimités (terrains limitrophes situés à l'intérieur d'une municipalité ou de plusieurs municipalités voisines) où des acteurs de la recherche, de l'innovation, de l'industrie et de l'entrepreneuriat sont regroupés et collaborent de manière à insuffler une culture d'innovation, tout en mettant en valeur les avantages concurrentiels durables de ces territoires ou régions (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie 2020).

RECOMMANDATION 7

20

Ouvrir des espaces de concertation sur les opportunités qu'offre la technologie de la chaîne de blocs (blockchain) au milieu des affaires.

Lors de l'édition 2023 du Forum économique de la relève d'affaires, le thème de la chaîne de blocs a attiré l'attention de plusieurs. Si plusieurs connaissaient les cryptomonnaies, plusieurs ne savaient pas nécessairement que celles-ci étaient rendues possibles grâce à la chaîne de blocs. La technologie de la chaîne de blocs offrirait des avantages en termes de sécurité qui seraient avantageux pour faire des transactions, entre autres. Ne pas saisir l'opportunité de la chaîne de blocs pourrait se traduire en un désavantage comparatif de nos modèles transactionnels. Toutefois, mettre de l'avant l'utilisation de la chaîne de blocs dans le milieu des affaires du Québec devrait se faire avec précaution, c'est pourquoi on propose d'ouvrir des espaces de concertation sur les opportunités qu'offre la technologie de la chaîne de blocs au milieu des affaires.

DONC, POURQUOI SERAIT-IL AVANTAGEUX, POUR LES JEUNES GENS D'AFFAIRES DU QUÉBEC, DE MOBILISER LA TECHNOLOGIE DE LA CHAÎNE DE BLOC POUR FACILITER LEURS OPÉRATIONS?

QU'EST-CE QU'UNE CHAÎNE DE BLOCS?

En termes simplifiés, la chaîne de blocs, ou blockchain, est un registre partagé qui a la caractéristique d'être immuable, donc sécurisé. Cette technologie permet la facilitation des processus d'enregistrement des transactions et de suivi des actifs au sein d'un réseau d'entreprise. Les actifs suivis peuvent être tangibles (maisons, voitures, etc.) et intangibles (propriété intellectuelle, brevets, etc.) (Gupta 2018).

RECOMMANDATION 7 (SUITE)

21

Ouvrir des espaces de concertation sur les opportunités qu'offre la technologie de la chaîne de blocs (blockchain) au milieu des affaires.

OPPORTUNITÉS

La chaîne de blocs pourrait aider de nombreuses entreprises à vérifier des transactions tout en effectuant le suivi. D'ailleurs, la transparence fait partie des principales caractéristiques de la chaîne de blocs puisque toutes personnes participant à celle-ci ont accès à la même information. Il n'existe aussi aucune version centralisée de l'information présente sur la chaîne de blocs qui pourrait être prise pour cible par des pirates informatiques. Mieux encore, comme une partie du secteur des services financiers le fait déjà, il est possible de développer de nouveaux services s'appuyant sur la chaîne de blocs, tout en réduisant les coûts de transaction (Banque de développement du Canada 2020). On peut aussi nommer comme avantages potentiels l'agilité opérationnelle, l'accélération de la commercialisation, l'atténuation des risques et les nouvelles possibilités de monétisation (IBM s.d.). Mais qu'en est-il des défis liés à l'usage de la chaîne de blocs?

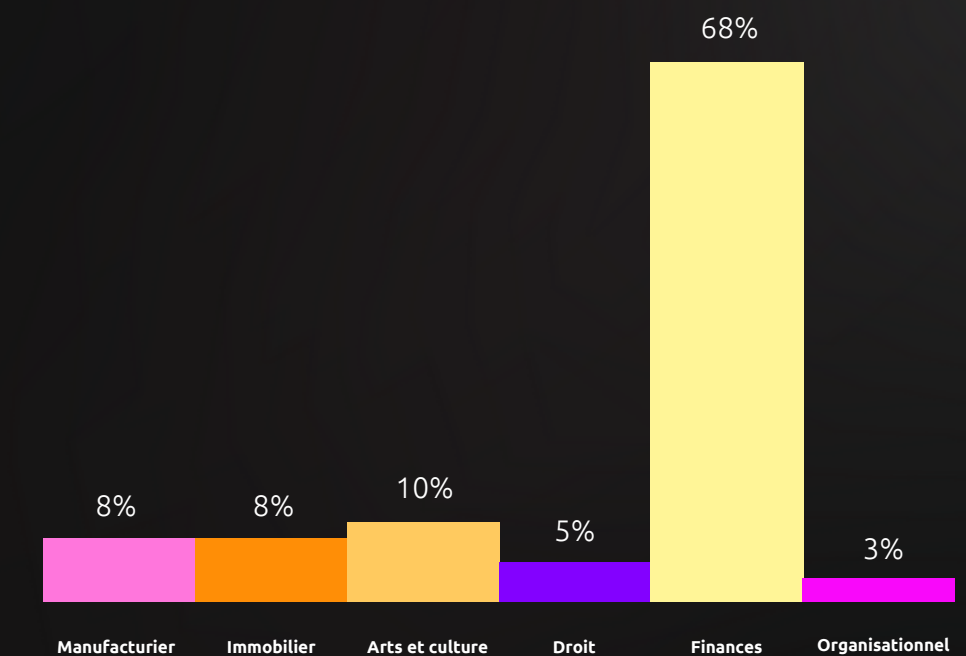
DÉFIS

Il existe plusieurs défis à l'utilisation de cette technologie. Par exemple, il faut considérer les difficultés au niveau de la gouvernance de poser un cadre réglementaire pour régir son utilisation, sans oublier les enjeux de cybersécurité qui existent (Cloutier 2017).

Comment faire face à ces défis? Lorsqu'un tel défi se pointe à l'horizon, il est judicieux de consulter des acteurs du milieu avant de prendre des décisions avec un impact si important, c'est pourquoi nous posons la sous-recommandation suivante (7.1) qui se veut transversale aux thématiques abordées dans ce livre blanc.

TEL QU'OBSERVÉ LORS DE LA 8E ÉDITION DU FERA :

La question « Dans quels secteurs pensez-vous que la technologie blockchain pourrait avoir le plus grand impact? » fut posée sur place lors du panel « Blockchain, Web 3.0 : des outils au quotidien pour les jeunes gens d'affaires ». On observe ici que le secteur des finances est effectivement celui dans lequel le plus grand impact est attendu, puisque 68% des répondants partagent cet avis!



RECOMMANDATION 7.1

Favoriser le recours aux espaces de concertation pour traiter d'enjeux économiques demandant l'avis d'acteurs clés en la matière.

Lors du 8e Forum économique de la relève d'affaires, une des activités fut de participer à une consultation publique animée par Jean Lortie, président de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), pour traiter de la question: « D'ici 2030, que voulez-vous accomplir en termes de hausse de productivité et par quels moyens? ». Cette activité fort instructive a permis de consulter les multiples savoirs présents sur place pour répondre de manière efficace et éclairée à la problématique proposée. Cela a ainsi permis de démontrer certains bénéfices que l'on aurait à davantage recourir aux espaces de concertations, comme c'est le cas par exemple lors d'une consultation publique comme le fait la CPMT.

Lorsque l'on fait face à des enjeux économiques divers, comme c'est le cas par exemple lorsqu'on considère les opportunités qu'offre la technologie de la chaîne de blocs (blockchain) au milieu des affaires du Québec, on propose qu'il soit bénéfique de recourir à des espaces de concertation pour mieux traiter des enjeux en question.

TEL QU'OBSERVÉ LORS DE LA 8E ÉDITION DU FERA :

La question « Selon vous, quels sont les principaux enjeux de l'utilisation de la chaîne de blocs et du Web 3.0? » fut posée au public. La multitude des enjeux nommés par les 34 répondants vient appuyer le besoin de concertation pour aborder les enjeux de nature complexe et pour offrir des mesures adaptés à ceux-ci. La prise de décision qui suivra ne sera que plus éclairée et réfléchie, le tout grâce à l'avis des acteurs et experts du milieu en question.



RECOMMANDATION 7.1 (SUITE)

23

Favoriser le recours aux espaces de concertation pour traiter d'enjeux économiques demandant l'avis d'acteurs clés en la matière.

Les opportunités et avantages de recourir à des espaces de concertations sont multiples. D'abord, les espaces de concertations ont pour utilité d'organiser le dialogue tout en structurant les relations entre actrices et acteurs impliqués. Ces espaces permettent le partage de l'information et de l'analyse, la définition des objectifs, la considération des stratégies à employer, le choix d'activité approprié pour atteindre ces objectifs, l'évaluation et le suivi de la progression d'objectifs, le tout en permettant l'ajustement en cours de route (Communagir 2019). Les formes que peuvent prendre les espaces de concertations peuvent être des comités regroupant des experts ou encore des événements qui peuvent prendre la forme de consultations publiques ou de forums (Commission des partenaires du marché du travail s. d.).

Nous recommandons ici l'emploi accru d'espaces de concertation pour favoriser la prise de décisions réfléchies quant aux enjeux économiques auxquels le Québec sera confronté d'ici la décennie 2030. L'enjeu de l'utilisation de la chaîne de blocs n'est qu'un exemple parmi tant d'autres qui méritent la pleine concertation des acteurs et experts du milieu. La société québécoise pourra bénéficier de décisions plus réfléchies en ce qui concerne son économie. La santé de l'écosystème des jeunes gens d'affaires du Québec en entier en sera également bénéficiaire.

RECOMMANDATION 8

24

Encourager le milieu des affaires à intégrer les facteurs ESG dans les prises de décisions.

Lors de la 8e édition du Forum économique de la relève d'affaires, nous avons abordé l'environnement, la diversité et la saine gouvernance sous l'angle de la valeur qu'elles apportent pour le développement d'une organisation. Par ailleurs, la société attend des entreprises qu'elles prennent position sur les enjeux sociaux et environnementaux et admet désormais que le fait de ne rien dire est aussi une position.

L'ENVIRONNEMENT

Dans les dix dernières années, le principal élément déclencheur d'une transformation numérique était le souhait d'améliorer l'expérience client. Aujourd'hui, soutient Olivier Laquinte, PDG de Talsom, la lutte contre le changement climatique pousse les entreprises à faire un virage vers l'économie circulaire. L'entrepreneur Marc André Bovet, président fondateur d'une entreprise dans le domaine de l'architecture contemporaine, défend l'idée que le bon déchet qu'il faudrait recycler est celui qui n'existe pas. Il faut encourager le milieu des affaires, notamment le domaine de la construction, à écoconcevoir les produits pour éviter de produire des déchets.

Considérant le fait que de plus en plus de pays comme le Canada mettent en place des cadres législatifs visant la carboneutralité, les entreprises n'ont pas le choix d'intégrer des cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Les critères ESG permettent aux entreprises de se préparer aux nouvelles règles en vigueur aujourd'hui et pour la nouvelle décennie. Le respect d'exigences environnementales est aussi, au sein des entreprises, un facteur de rétention des travailleurs qui n'hésitent plus à aligner leurs valeurs et leurs emplois.

QU'EST-CE QUE L'ESG?

L'ESG est un cadre d'évaluation qui comprend des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pour mesurer la performance et la responsabilité des entreprises. La dimension environnementale traite des sujets tels que la gestion des émissions, la pollution, la biodiversité et l'utilisation des ressources naturelles. La dimension sociale aborde des thématiques telles que la diversité, l'inclusion, la santé, la sécurité et les droits humains. Quant à la gouvernance, elle concerne la structure organisationnelle, la gestion des risques et les questions éthiques. Les entreprises sont encouragées à prendre en compte ces critères et à adopter de bonnes pratiques pour améliorer leur performance ESG et avoir un impact plus durable sur l'ensemble de leurs activités (Chardonnières 2023).

RECOMMANDATION 8 (SUITE)

25

Encourager le milieu des affaires à intégrer les facteurs ESG dans les prises de décisions.

LE SOCIAL

Le Fera a mis de l'avant l'enjeu de la diversité, pilier central de l'aspect social de l'ESG, sous un panel ayant pour thème « Le rôle de la diversité dans la création de la société de 2030 ». On y a discuté des apports de la diversité au dynamisme économique et pourquoi c'est un facteur majeur de la réussite en affaires, en plus d'aborder les enjeux de diversités en affaires. L'idée est désormais répandue que lorsqu'il y a une diversité de points de vue, de profils, d'origines dans une organisation, les décisions seront meilleures que lorsqu'il y a une uniformité des profils. La considération de perspectives diverses augmente les chances que les décisions prises soient innovantes et qu'elles sortent des sentiers battus, comparativement à lorsque l'on consulte seulement « ceux qui ont toujours fait comme cela ». L'écosystème du futur va devoir intégrer tous les visages présents dans la société, surtout dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

La diversité est une solution qui permet d'avoir une variété de points de vue. C'est également un enjeu de rétention d'employés. Il y donc un aspect « gagnant-gagnant » à mettre de l'avant des mesures favorisant la diversité et l'inclusion en milieu d'emploi : « Parmi les jeunes travailleurs âgés de 18 à 35 ans, 47% affirment qu'ils se sentiraient plus loyaux envers un employeur qui ferait de la diversité une priorité. Cette proportion atteint 25% pour l'ensemble des travailleurs. » (ICI.Radio-Canada.ca s. d.).

LA GOUVERNANCE

L'ESG aide à penser la durabilité à la fois dans une perspective temporelle intergénérationnelle, dans une inclusion de chacun et dans les processus de gouvernance. On se rappelle cette définition du développement durable, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». (Commission Brundtland, ONU, 1987). Cette définition est intéressante, mais elle est très généraliste et manque d'actions concrètes. C'est la raison pour laquelle il faut y adjoindre une notion de KPI, ou "indicateurs clés de performance" pour pouvoir évaluer les efforts d'une organisation vers l'attention de ses objectifs stratégiques.

Avec la formation Administrateurs de la relève (ADR), dont de nombreux finissants étaient présents au Fera, le RJCCQ a développé un réseau d'expertise et de partage de connaissance en matière de gouvernance. Sensible à la représentativité de la jeunesse et de la diversité sur les conseils d'administration, la formation aborde de plus en plus les enjeux transversaux de risques et d'opportunités environnementaux et sociaux.



Pour conclure, en se projetant vers 2030, il est essentiel d'intégrer des indicateurs pour mesurer concrètement les avancées de l'inclusion, de l'intégration de la diversité et de la durabilité au sein de nos organisations. Sans attendre la contrainte d'une autorité législative, ou d'une pression extérieure, les organisations doivent pouvoir « rendre compte » de l'intégration des critères ESG à tous les niveaux de leur structure.

En choisissant comme sujet « 2030 : chargement en cours », nous avons souhaité nous projeter dans le marché du travail du futur pour y décrypter les tendances qui s’y dessinent déjà. Sans prétendre savoir de quoi l’avenir sera fait, il est certain que l’économie de la prochaine décennie sera marquée par des changements de taille et un niveau d’innovation technologique sans précédent.

Les 8 recommandations de ce livre blanc que nous souhaitons porter à l’attention de tous les décideurs est un aperçu des chantiers à prioriser : le développement économique durable et l’économie bleue, la démocratisation des innovations technologiques, la mise en place de formation personnalisée, la mobilisation de la recherche appliquée, l’innovation ouverte pour bâtir des liens entre jeunes pousses et grandes entreprises, l’importance de la diversité pour une société inclusive ou encore le rôle que les jeunes chambres de commerce peuvent jouer au coeur des zones d’innovation.

Au courant de la journée du 30 mars 2023 à Laval, une trentaine de conférenciers de renom issus du secteur privé, dont des organisations économiques, des médias, des institutions financières ont été invités à se saisir des enjeux présents et futurs du Québec. Lors de ce forum stimulant, on nous a rappelé que le début de la décennie 2030 était seulement dans sept ans, ce qui nous invite à nous préparer dès aujourd’hui aux transformations qui seront partie intégrante de notre quotidien de demain.

Le RJCCQ, par ce livre blanc, propose sa contribution au débat public afin de positionner le Québec comme chef de file d’une croissance durable, s’inscrivant dans la lignée de ses livres blancs précédents. Son souhait est qu’à la lecture de ce livre blanc et de ses huit recommandations, les décideurs publics soient sensibilisés à la réalité des jeunes chambres de commerce, des entrepreneurs et jeunes professionnels qui les composent, et qu’ils fassent le choix d’agir avec concertation, ambition et efficacité pour que le Québec soit à l’avant-garde d’une économie prospère qui bénéficie à tous et toutes en 2030.

La jeunesse d’affaires est l’un des moteurs économiques les plus importants de la province et il est grand temps que les gouvernements non seulement se saisissent de leur richesse mais également leur permettent d’atteindre leur plein potentiel.

Banque de développement du Canada. « Chaînes de blocs, quels bénéfices pour votre entreprise? » BDC.ca, 13 septembre 2020. <https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/blogue/que-sont-chaines-blocs-quel-interet-presentent-elles-pour-votre-entrepr>

Bogers, Marcel, Henry Chesbrough, Sohvi Heaton, et David J. Teece. « Strategic Management of Open Innovation: A Dynamic Capabilities Perspective ». California Management Review 62, no 1 (1 novembre 2019): 77-94. <https://doi.org/10.1177/0008125619885150>.

Brundtland, Gro Harlem. 1987. « Rapport Brundtland ». Organisation des Nations Unies.

CCI Paris. « Qu'est-ce que l'open innovation? Pour qui, pourquoi? » CCI Paris Ile-de-France. Consulté le 17 avril 2023. <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/qu-est-ce-que-l-open-innovation>.

CDEACF. « Littératie numérique ». CDÉACF, 19 janvier 2021. <https://cdeacf.ca/dossier/litteratie-numerique>.

Chardonneras, Angelina. « ESG: une mesure de l'engagement responsable des entreprises - Talsom - Radar Technologique ». Talsom (blog), 5 avril 2023. <https://www.talsom.com/insights/esg-definitions-criteres/>.

Cloutier, Richard. « Les défis insoupçonnés de la blockchain ». Finance et Investissement, 1 mars 2017. <https://www.finance-investissement.com/nouvelles/actualites/les-defis-insoupconnes-de-la-blockchain/>.

Commission des partenaires du marché du travail. « Espace de concertation et mobilisation ». Consulté le 18 avril 2023. <https://www.cpmt.gouv.qc.ca/la-cpmt-et-ses-partenaires/la-cpmt/champs-d'intervention/espace-de-concertation-et-mobilisation/>.

Communagir. « 5. Avoir des espaces de concertation et de décision collective », 2019. https://communagir.org/media/1525/fiche-5_avoir-des-espaces-de-concertation.pdf.

D'astous, Alexandre. « Le fleuve stimule la croissance économique ». Les Affaires, 10 novembre 2021. <https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-bas-saint-laurent/le-fleuve-stimule-la-croissance-economique/62872>

Deniau, Kévin. « Il n'y a pas une seule façon de faire de l'innovation ouverte ». Les Affaires. Consulté le 17 avril 2023. <https://www.lesaffaires.com/dossier/innovation/il-ny-a-pas-une-seule-facon-de-faire-de-l-innovation-ouverte/612655>.

Gouvernement du Canada. « Examen réglementaire de l'économie bleue (fermé) | Parlons des règlements fédéraux- Canada.ca ». Consulté le 12 avril 2023. <https://parlonsdesreglementsfederaux.ca/examen-reglementaire-de-l-economie-bleue>.

Gouvernement du Québec. « Soutien aux jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance ». Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Consulté le 13 avril 2023. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-daide-a-l'entrepreneuriat-paen/soutien-aux-jeunes-entreprises-innovantes-a-fort-potentiel-de-croissance>.

Gouvernement du Québec. 2021. « Avantage Saint-Laurent - L'économie bleue au cœur de la relance économique ». Gouvernement du Québec. 17 juin 2021. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/avantage-saint-laurent-leconomie-bleue-au-coeur-de-la-relance-economique-32608>.

Gupta, Manav. « Blockchain For Dummies®, 2nd IBM Limited Edition », 2018.

IBM. « IBM Blockchain - Solutions et services de blockchain d'entreprise », 13 avril 2023. <https://www.ibm.com/fr-fr/blockchain>.

ICI.Radio-Canada.ca, Zone Société. « La diversité est un enjeu de taille dans les milieux de travail canadiens ». Radio-Canada.ca. Radio-Canada.ca. Consulté le 21 avril 2023. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1752386/diversite-sondage-travail>.

La Banque mondiale. « Économie bleue ». World Bank. Consulté le 13 avril 2023. <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/oceans-fisheries-and-coastal-economies>.

La Presse canadienne. « Québec allonge près de 65M\$ pour des stages rémunérés dans le domaine technologique », 6 février 2023. <https://www.lesaffaires.com/techno/internet/quebec-allonge-pres-de-65m-pour-des-stages-remuneres-dans-le-domaine-technologique/639082>.

Loisier, Jean. « MÉMOIRE SUR LES LIMITES ET DÉFIS DE LA FORMATION À DISTANCE AU CANADA FRANCOPHONE », 2013.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. « Guide de présentation d'un projet de zone d'innovation ». Gouvernement du Québec, 2020.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. « Inventer. Développer. Commercialiser. SQRI2. Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 ». Gouvernement du Québec, 19 mai 2022.

Portail Québec. « Fiche du terme : Recherche appliquée - Thésaurus de l'activité gouvernementale ». Thésaurus de l'activité gouvernementale. Consulté le 14 avril 2023. <https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=10577>.

Portail Québec. « Fiche du terme : Recherche fondamentale - Thésaurus de l'activité gouvernementale ». Consulté le 14 avril 2023. <https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=10590>.

Rolland, Stéphane. « Le Québec accuse un retard de productivité ». La Presse, 2 mars 2022, sect. Économie. <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2022-03-02/le-quebec-accuse-un-retard-de-productivite.php>.

Silva, Laurent Da, et Marc Santugini. Qu'est-ce que la productivité? Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal, 2009.

WalkMe. « La transformation numérique: définition - WalkMe ». WalkMeTM - Digital Adoption Platform. Consulté le 14 avril 2023. <https://www.walkme.com/fr/glossaire/transformation-numerique/>.

RÉDACTION

Pierre Graff

Président-directeur général, RJCCQ
pierre.graff@rjccq.com

Gaudérique Traub

Directeur Affaires publiques et relations gouvernementales, RJCCQ

Guillaume Beudin

Coordonnateur stagiaire, Affaires publiques et relations gouvernementales, RJCCQ



RJCCQ

Regroupement des jeunes
chambres de commerce du Québec